



Décision CODEP-CMX-2016-024312
du directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire
relative à la nomination de membres du groupe permanent d’experts
pour les transports, dit « GPT »

Le directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire,

- Vu le code de l’environnement, notamment le titre IX de son livre V ;
- Vu le règlement intérieur de l’Autorité de sûreté nucléaire (ASN), notamment son article 6 ;
- Vu la décision de l’ASN DEP-DG-0053-2009 du 30 septembre 2009 portant constitution d’un groupe permanent d’experts,
- Vu la décision CODEP-CMX-2014-026907 du 18 juin 2014 du Directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire relative à la nomination des membres du GPT,
- Vu la décision CODEP-CMX-2014-032520 du 11 juillet 2014 du Directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire relative à la nomination d’un membre du GPT,

Considérant qu’il convient de modifier la composition du GPT compte tenu de la disparition de deux de ses membres, parmi lesquels figure son Président,

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme JOLY et Mme Martine BAUDOIN sont nommés, respectivement, Président et vice-Présidente du GPT jusqu’au 6 juin 2018.

Article 2

L’article 1^{er} de la décision CODEP-CMX-2014-026907 du 18 juin 2014 et son annexe sont modifiés pour intégrer les changements mentionnés à l’article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 16 juin 2016

Le directeur général
de l'Autorité de sûreté nucléaire par intérim

Signé par

Alain DELMESTRE